Rapport annuel 2025 – UMIH
Utilisation des Fonds pour le financement du dialogue social
(Art. L. 2135-16 du Code du travail)

I. Déclaration sur l'honneur du Président Confédéral de l'UMIH
Voir document 1 en annexe

II. Financement par l'AGFPN

a. Méthode comptable retenue pour l'enregistrement des crédits reçus

Saisie dans notre compte bancaire Société Générale un compte de classe 7

b. Montants et dates de réception des crédits

Montant des versements AGFPN pour 2025	Dates de réception des crédits	
55 151 €	29/07/2025	**Montant total perçu pour 2025 : 431 589 €**
90 837 €	21/10/2025	
90 837 €	12/12/2026	
87 593 €	23/01/2026	
107 171 €	20/04/2026	

III. Moyens mis en œuvre par l'UMIH pour réaliser les missions d'intérêt général identifiées à l'article L. 2135-11 du Code du travail

Missions d'intérêt général engagées	**Montant des charges 2025 directement imputables à la mission**		**Quote-part de charges générales retenues au titre de l'exercice 2025**	
Mission n°1 La conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs	Notes de frais Rémunérations	24 656,86 € 276 686 €	Prestations services Electricité Fournitures diverses Crédit-bail et location matériels Locations immo et charges copro Entretien, réparation et maintenance Assurances Abonnements Honoraires expert-comptable et CAC Frais communication Amortissement	50 536,27 € 1 395,68 € 2 701,64 € 24 807,30 € 13 168,97 € 9 266,92 € 2 249,95 € 7 241,37 € 15 411,05 € 7 325,58 € 10 919,92 €
Total : 301 342,86 €			Total : 145 024,65 €	
Total général	**446 367,51 €**			

IV. Moyens mis en œuvre par l'UMIH et affectation des charges

Missions d'intérêt général	Organismes et commissions paritaires	Objets et activités	Moyens
Politique d'emploi, de formation et de qualification professionnelle	• Organismes Paritaires Collecteurs Agréés AKTO • Commissions transverses AKTO • Section Paritaire Professionnelle • Commission Paritaire Nationale de l'Emploi - HCR • Groupes de travail CPNE-HCR • Commission Professionnelle Consultative Services et produits de consommation • Organisme certificateur de branche CERTIDEV, • Préparation EDEC • Représentation formation • Travaux nationaux France Travail, • Actions de promotion avec France travail, restaurants éphémères…	Pilotage et régulation de l'intervention et du financement de l'organisme	Rémunérations : 147 283 € Notes de frais : 3 530,16 € Frais généraux : 72 512,325 €
		Pilotage et régulation et gestion des budgets formation.	
		Pilotage d'études métiers, qualifications, activité	
		Définition et orientation de la politique générale d'emploi, de formation et de qualification Négociation Conventionnelle	
		Articulation et adaptation de la politique sectorielle nationale avec les politiques régionales, négociations de COT	
		Développement des actions avec France Travail dans le cadre de la semaine des métiers du tourisme	
		Création et rénovation des diplômes et titres professionnels	
		Création, rénovation des certifications et titres à finalité professionnelle.	

Missions d'intérêt général	Organismes et commissions paritaires	Objets et activités	Moyens
Politique de protection sociale complémentaire	• Commission paritaire de surveillance et de suivi	Suivi du régime conventionnel frais de santé Suivi du régime conventionnel prévoyance	Rémunérations : 129 403 € Notes de frais : 21 126,70 € Frais généraux : 72 512,325 €
Dialogue et négociation sociale	• Commission permanente paritaire de négociation et d'interprétation (CPPNI) des branches HCR (IDC 1979) et RR (IDCC 1501) • Commission des Affaires sociales de l'Umih • Bilatérales / Réunions préparatoires à la CPPNI HCR • Groupe de travail paritaire saisonnier / CPPNI HCR • Groupe de travail handicap / CPPNI HCR • Groupe de travail addictions au travail / CPPNI HCR	Participation aux négociations de branche en vue d'améliorer les conditions de travail ou d'adapter certaines dispositions du code du travail : temps partiel et complément d'heures, revalorisation de la grille des salaires, Animation de l'association paritaire de gestion sur le financement du paritarisme Elaboration d'un guide de sensibilisation aux addictions, Coupure, repos hebdomadaire, élaboration d'un accord de branche sur le handicap, ouverture de négociations pour une convention collective « territoriale » HCR à Mayotte, revalorisation du salaire des apprentis, action en faveur du maintien du dispositif d'exonération des pourboires, prévention de l'usure professionnelle/FIPU	

Fait à Paris le 15 juin 2026

Thierry MARX
Président Confédéral UMIH